

LAP

MAGAZINE

metaa
FO

L'AP N° 601 - DÉCEMBRE 2022 / JANVIER 2023 - 1,30 € - CPPAP 01 25 S 07264 ISSN 1 273 5450 - WWW.SNETAA.ORG

RÉFORME GRANDJEAN

L'HEURE EST GRÈVE!

metaa
FO

**VOUS DÉFENDEZ
LA LIBERTÉ DE LA
PRESSE ?**

SON
INDÉPENDANCE
À UN PRIX,

CELUI DE
VOTRE
ABONNEMENT

ToutEduC
L'ACTUALITÉ DE L'ÉDUCATION EN CONTINU

Comme le SNETAA, abonnez-vous à
ToutEduC, le site d'information des
professionnels de l'éducation. Ses
dépêches, ses analyses.

110€/an (ou 10€/mois) pour vous,
220€ pour un établissement
et tous ses personnels

**L'ABONNEMENT D'ESSAI
EST GRATUIT.**

www.touteduc.fr
redaction@touteduc.fr

ÉDITO

EDILLO

BORNE ANNÉE !

L'année 2022 s'est terminée par la mobilisation sans faille du SNETAA-FO pour sauver nos emplois de PLP, notre statut, l'avenir des jeunes et l'enseignement professionnel au sein de l'École de la République. Notre détermination est intacte car la confiance dans le SNETAA et sa fédération, la FNEC FP FO, a été confirmée lors des dernières élections professionnelles. Selon les cahiers de votants, c'est plus de 9 500 PLP qui se sont exprimés pour le SNETAA et la FNEC à la CAPN 2nd degré. Il faut ajouter près de 1 500 voix issues des contractuels, AED, AESH, CPE pour le CSA ministériel. Merci à vous ! Cela nous oblige à continuer à porter réellement la seule voix de ses adhérents telle qu'exprimée sur le terrain. En totale indépendance, en syndicat d'adhérents. Nul besoin de collectifs chez les PLP, ils ont le SNETAA !

La ministre déléguée n'a fait aucun recul sur son projet contre la voix professionnelle qui finira par vider nos LP au profit de structures créées par Muriel Pénicaud et ses consultants, aujourd'hui confortablement installés dans des cabinets de conseil. Bref, s'il n'y a plus d'enseignement professionnel dans l'École, il n'y a plus de personnels, y compris les chefs d'établissement avec leur statut particulier. Tous se retrouveront Grandjean comme devant... L'idéologie qui sous-tend les annonces de la ministre : sortir l'enseignement professionnel de l'École pour ne former que des travailleurs qui doivent répondre aux seules exigences d'un certain patronat qui, plutôt que penser pourquoi certaines entreprises peinent à recruter ou à garder ses salariés, préfèrent dès maintenant faire appel à de la main d'œuvre bon marché... c'est ainsi que le Medef a obtenu de pouvoir faire appel à l'immigration pour les métiers en tension. Pendant ce temps-là, nos jeunes regarderont les trains passer comme les emplois passer car on les trouvera « non-adaptés » aux postes proposés.

C'est se débarrasser d'une jeunesse « inadaptée », recruter de nouveaux salariés « corvéables et qui ne revendiquent pas ». C'est débarrasser l'École des cols bleus, se débarrasser des PLP à 18 heures/semaine qui « ne bossent pas pendant les PFMP ». Mais j'ai aussi de grands espoirs pour faire changer la donne :

- 1/ la détermination des PLP qui rejettent massivement les intentions de la ministre
- 2/ les familles, en particulier dans les régions éloignées des métropoles, se sentant déjà oubliées et méprisées, qui n'accepteront jamais qu'on hypothèque l'avenir de leurs enfants.

Notre mobilisation continue pour arrêter ce projet : dans tous les établissements, LP, SEP, SEGPA, EREA, nous réunirons les collègues en HMIS dans la semaine du 16 au 20 janvier 2023, pour dire « NON au projet de Carole Grandjean ! ».

2023 sera l'année de toutes les batailles pour empêcher l'allongement de l'âge légal de départ à la retraite, pour défendre nos acquis sociaux, pour augmenter nos salaires alors que notre pouvoir d'achat est rogné par une inflation galopante, pour défendre l'enseignement professionnel initial, public et laïque sous statut scolaire !

Bonne et heureuse année 2023, l'année des batailles victorieuses !



Pascal VIVIER
Secrétaire général

SOMMAIR



IAP
MAGAZINE

L'AP N° 601
EST UNE PUBLICATION DU
SYNDICAT NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ACTION AUTONOME FORCE OUVRIÈRE

RÉDACTION

SNETAA-FO 417 Bureaux de la Colline 92213 SAINT-CLOUD Cedex

Tél.: 01 53 58 00 30 | snetaanat@snetaa.org

CPPAP 0125 S 07264 ISSN 1273 5450

Directeur de la publication : Pascal VIVIER

Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI

Directeur artistique : Wanderson RIBEIRO

Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT

Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO

Couverture et montage graphique : Tony GIRARDIN

Illustrations : Colm, Zaïtchick, Alice CAROÇA

Images : 123rf.com, SNETAA-FO © | Imprimé en France

E



ACTUALITÉS 06

LE SNETAA-FO NE SE RENIE PAS !

VOIE PRO 09

LE PARI DES RÉGIONS POUR LA GESTION DES LP :
UNE FAUSSE BONNE IDÉE POUR LE SNETAA-FO !

PSYCHOLOGIE 10

QUAND LE MANQUE DE SENS REND MALADE

HMIS 12

ORGANISONS PARTOUT UNE HEURE D'INFORMATION SYNDICALE

CAHIER CENTRAL 16

LA FORMATION PROFESSIONNELLE PAR VOIE SCOLAIRE :
UNE VOIE QUI RASSURE, UNE VOIE QUI ASSURE !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 20

RÉSULTATS : LE SNETAA SORT FIER ET DETERMINÉ DU SCRUTIN 2022

PÉDAGOGIE 24

DÉCROCHAGE SCOLAIRE, VALIDATION D'ACQUIS, CAP GRAND ÂGE

PERSONNELS 27

LA CRISE DE VOCATION CHEZ LES CPE, DDF, CONTRACTUELS ET
DROITS SYNDICAUX, LES RETRAITÉS DU SNETAA-FO

OUTRE-MER & ÉTRANGER 31

MAYOTTE : TOUJOURS PLUS DANS LA VIOLENCE

BRÈVES 32

CULTURE 33



NE SUIS PAS
À VENDRE
LAISSEZ-MOI
ÉTUDIER

Académie de Poitiers
contre la casse du
Lycée Pro
Poitiers

Lycées
professionnels
RETRAIT DU
PROJET MACRO

metaq
FO

FNEC FP
FO

FNEC FP
FO metaq FO

POUR L'AVENIR DE LA VOIE PRO ET DE M
NON À LA DESTRUCTION

LE SNETAA-FO NE SE RENIE PAS !

Un ministère et même des ministères sourds aux demandes du premier syndicat des PLP, donc à celles des PLP ? Il n'en faut pas moins au SNETAA-FO pour rester ferme et combattif sur la défense des lycées professionnels, des diplômés, des élèves inscrits dans la voie professionnelle initiale sous statut scolaire, et des PLP.

Le SNETAA est vent debout contre le projet de Carole Grandjean, qui ne peut qu'aboutir à une véritable casse de la voie professionnelle dans l'Éducation nationale. Cela s'est traduit, à la rentrée scolaire, par l'organisation d'actions dans les établissements, avec, en point d'orgue, des manifestations dont la plus marquante

a été uniquement menée par le SNETAA, avec sa fédération et sa confédération. Qu'à cela ne tienne, le gouvernement reste droit dans ses bottes, avec mépris et ignorance pour nos jeunes, depuis que le projet de réforme est annoncé.

Ce comportement injurieux à l'égard des élèves de la voie pro et des PLP se manifeste par leur volonté à tout crin de maintenir les mesures délétères qu'ils souhaitent voir appliquées à tout prix, en poursuivant un prétendu dialogue au sein de groupes de travail qui ne ravissent que leurs habitués ou même d'autres qui se complaisent à y participer sans y participer, tout en y participant.



Le SNETAA-FO avait pourtant posé un préalable à la tenue de véritables discussions dignes de ce nom : suspendre la tenue de ces groupes de travail sur la réforme annoncée de la voie pro, se mettre autour d'une table pour partager un état des lieux sur les élèves, les diplômés et les lycées professionnels.

Or, force est de constater que nous n'avons rien obtenu de cela, vraiment RIEN. À cela s'ajoute un autre fait : il n'y a que le SNETAA à le constater au sein de l'intersyndicale, aux desseins pourtant prometteurs. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons été contraints de quitter cette intersyndicale. Cette dernière s'est tiré une balle dans le pied en se reniant, en ignorant ce pour quoi elle existait : établir le rapport de force pour obtenir ce qu'elle exigeait. L'intersyndicale n'a rien obtenu ; tout juste, s'enorgueillit-elle, une audience... avec des directeurs de cabinet. L'intersyndicale se satisfait d'être moquée ? Pas le SNETAA-FO !

Pourtant, nous avons été plus de 2 000 à manifester le 19 novembre, un samedi, notre colère. Un message encore plus fort avait bien été envoyé. Répondre alors à une invitation bancale qui n'aboutira que sur du creux aurait été faire preuve de démission à l'égard des PLP, à l'égard de celles et ceux qui forment l'espoir de voir nos jeunes s'épanouir dans une société qui les accueille, armés jusqu'aux dents des savoirs, savoir-faire et savoir-être qu'ils ont reçus de l'École de la République.

Le pire risque d'être atteint si nous, représentants des PLP et de la voie pro, ne sommes pas cohérents avec nous-mêmes.

Allons-nous nous compromettre en répondant docilement présents aux injonctions de la ministre déléguée ? Certainement pas !

Le SNETAA-FO poursuit donc le combat, celui pour la voie pro et pour les PLP au sein de l'école !

Soyons fiers de ce que nous avons accompli et soyons prêts à accomplir tout ce qu'il faut pour un enseignement professionnel de qualité dans l'Éducation nationale, pour toutes les élèves et tous les élèves qui ont pour seul capital l'École !



LE PARI DES RÉGIONS POUR LA GESTION DES LP :

UNE FAUSSE BONNE IDÉE
POUR LE SNETAA-FO !

C'est la conclusion à laquelle aboutit Bernard Toulemonde, ancien recteur et inspecteur général honoraire, dans une réflexion publiée par l'AEF. Celui-ci ne constate rien de nouveau sous le ciel des annonces gouvernementales en matière d'enseignement professionnel. Elles se limitent, à l'exemple des multiples tentatives antérieures de valorisation de la formation professionnelle, à la répétition de formules incantatoires sans véritables actions concrètes associées.

Dans son constat initial, il fustige le rôle attribué au collègue qu'il qualifie « d'antichambre du lycée général », depuis la mise en place du collège unique. En effet, la teneur des enseignements, qui y sont dispensés, n'engagent que très peu d'ouvertures sur l'initiation et le développement des disciplines pratiques.

Il n'épargne pas non plus la composition du corps des enseignants conditionnés, du fait de leur propre parcours et milieu social, à assoir la posture d'un système scolaire devant répondre à l'exigence de réussite des familles issues de milieux sociaux favorisés et diplômés, dans une sorte d'effet miroir.

C'est donc le système lui-même qui pervertit, par des préjugés, les possibilités de réussite sociale dans une orientation choisie vers une formation en voie pro-

fessionnelle. Le LP, c'est toujours « pour les enfants des autres »...

De la même façon que pour les élèves, les PLP sont doublement stigmatisés parmi le corps enseignant à cause de leur bivalence et de leur rattachement au corps d'inspection des IEN, comme les collègues du primaire.

Pour rompre le maléfice, B. Toulemonde propose de transférer l'enseignement professionnel aux régions, comme les LPA le sont au sein du ministère de l'Agriculture. Il se justifie par l'expérience déjà créée des régions en matière de formation, d'orientation, de gestion de la carte des formations et des établissements des lycées, leurs compétences dans le secteur économique. Il fait également le lien avec le retrait de leur compétence sur l'apprentissage passé sous l'égide de France compétences en 2018 et du gouffre financier qui s'en est suivi.

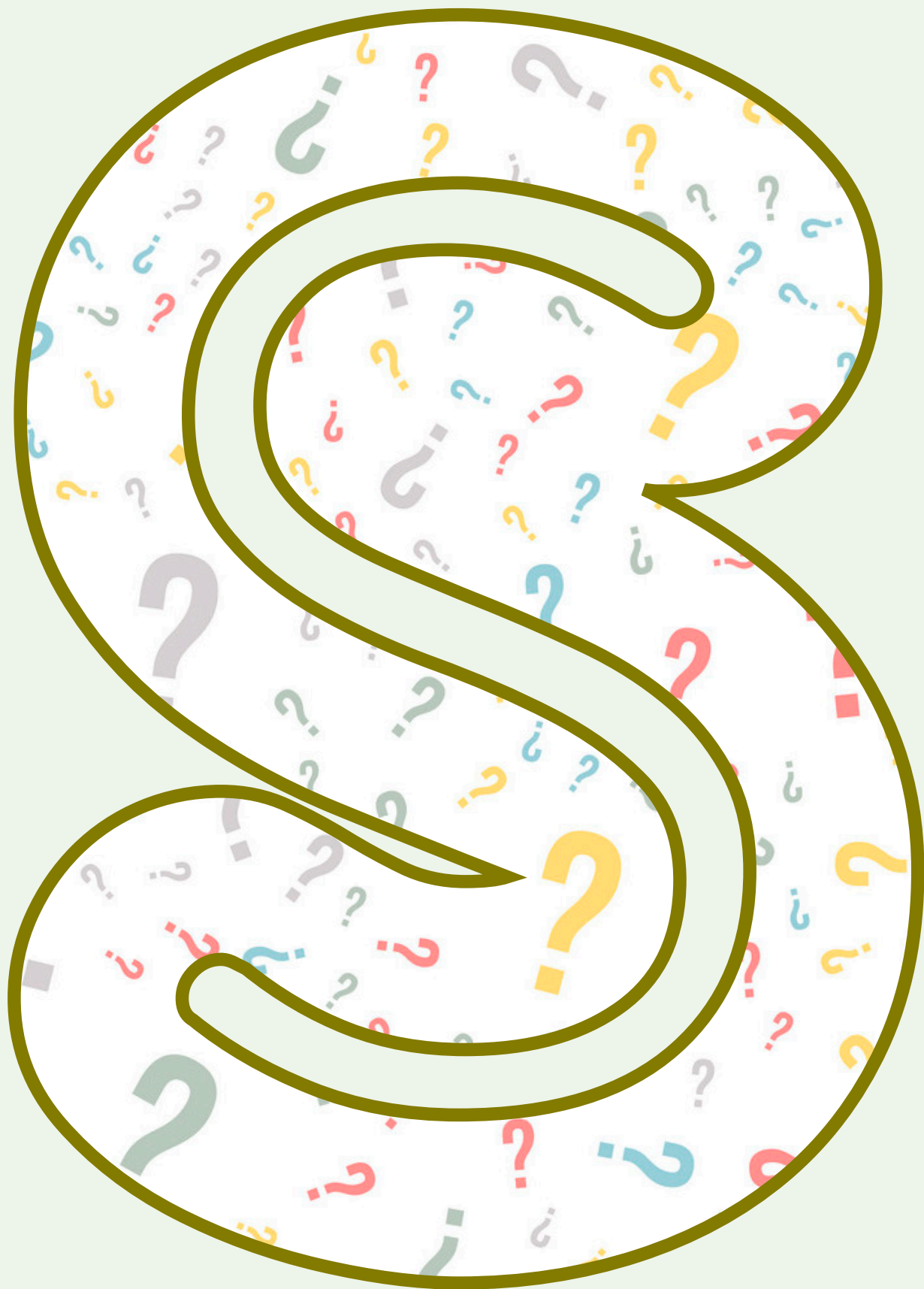
Cependant, son analyse ne tient pas cas

du maintien de la formation générale des élèves et du statut des enseignants. Et le spectre d'une fusion LP-CFA n'est pas bien loin. Ce n'est pas admissible pour le SNETAA-FO ! Le LP et les PLP doivent rester dans le giron de l'Éducation nationale pour permettre une réelle égalité des chances pour sa jeunesse.

Le SNETAA-FO souhaite que la connaissance du monde professionnel soit au collège un élément constitutif de la culture commune. Les PLP doivent pouvoir poursuivre leurs interventions dans les collèges, dans le respect de leur statut, afin de promouvoir l'enseignement professionnel scolaire et ses filières.

Le SNETAA-FO dénonce et refuse une sur-orientation des élèves de 3e vers la voie générale et technologique au détriment de la voie professionnelle. Il demande que l'orientation des élèves en voie professionnelle cesse de se faire par défaut mais qu'un vrai projet d'orientation soit construit au collège.





S POUR SENS

QUAND LE MANQUE DE SENS REND MALADE

Brown-out » signifie littéralement « baisse de courant ». C'est une pathologie qui décrit une baisse de l'engagement, une perte de sens au travail, un manque de compréhension et une absence de mise en perspective du métier. Le travail devient inutile, futile et décourageant, ce qui entraîne une sorte de désillusion, de désenchantement. Les personnes en « brown-out » démissionnent mentalement. Elles sont capables de faire le travail mais la motivation n'est clairement pas au rendez-vous et l'estime de soi en prend pour son grade. Tout semble absurde.

À la longue, on peut « tomber » dans la dépression, voire envisager le suicide car on a l'impression de vivre un terrible vide.

Paul, 44 ans, professeur de mathématiques se sent comme le maillon d'une grande chaîne absurde. Perdu en classe, il n'arrive plus à trouver de sens à son métier. Il se sent totalement inutile. « Les réformes en cascade ont éteint la lumière qui me guidait. À quoi bon faire et défaire. Dernièrement, on nous a annoncé une énième réforme de l'enseignement professionnel. J'ai un sentiment de fin, d'extinction de mon métier. En classe, j'entends à peine ma voix. J'ai l'impression d'être dans le brouillard. Je ne vois pas réellement les élèves ou les objets qui m'entourent. Je fais cours, je réponds aux questions des élèves mais j'ai l'impression d'être sans âme. Je ne m'habite plus. Plus rien ne m'affecte. Je ne suis plus agacé. J'ai un sentiment de néant, de vacuité totale. Je ne sers à rien. J'ai l'impression de m'éteindre à petit feu. »

C'est étonnant que ce type de pathologie touche les enseignants alors même que le cœur du métier est par nature plein de sens. Malheureusement, le sentiment d'accomplissement, la reconnaissance de la hiérarchie font souvent défaut. Il s'ensuit un sentiment d'incompétence et une démotivation. Certains enseignants ont le sentiment d'accomplir un travail inutile (des élèves peu intéressés, perturbateurs et agressifs), ce qui représente une contrainte psychologique et une frustration. Le style infantilisant de management dans les établissements scolaires accroît la crise de confiance des enseignants qui se manifeste par des tensions relationnelles et un désinvestissement. Le manque de moyens, le sentiment de ne pas suffisamment accompagner les élèves, la lourdeur administrative, les salaires en berne, les réformes en cascade qui ont pour seul but le démantèlement de la voie professionnelle sous statut scolaire dégradent les conditions de travail et deviennent le terreau idéal pour développer une pathologie telle que le brown-out. C'est ainsi que la passion de professeurs qui portent l'enseignement au corps se retrouve broyée par un système.

Si vous avez tendance à :

- regarder l'heure défilier ;
- ne plus vous concentrer ;
- prendre des pauses de plus en plus longues ;
- perdre votre sens de l'humour ;

- vous sentir inutile ;
- avoir un sentiment de grande fatigue ;
- avoir l'impression de vivre une absurdité, une aberration ;
- adopter une mauvaise alimentation ;
- vous replier sur vous-même ;

c'est peut-être parce que vous vous « éteignez ». Vous souffrez dans ce cas de brown-out.

Le plus difficile est de s'en rendre compte. L'un des premiers conseils serait d'admettre sa souffrance et d'en parler au plus vite.

« Parler peut aider à remettre du sens dans votre vie professionnelle et à retrouver des sources de motivation. »

Notre collègue,
Murielle TURCHI,
psychologue clinicienne
est à votre disposition.

PAR TÉLÉPHONE :

06 26 97 97 92

PAR MAIL :

snetaanat@snetaa.org



ORGANISONS PARTOUT UNE HEURE MENSUELLE D'INFORMATION SYNDICALE (HMIS) SNETAA-FO

DANS LA SEMAINE DU 16 AU 20 JANVIER 2023

Le SNETAA-FO ne peut se satisfaire d'une intersyndicale de façade dans laquelle certaines organisations syndicales discutent depuis octobre 2022 dans des groupes de travail (SNALC, SGEN-CFDT, UNSA) dont les attendus sont déjà écrit, autrement dit, discutent de la longueur de la corde avec laquelle nous serons pendus, quand d'autres organisations syndicales assistent à une réunion d'enfumage au ministère (les mêmes plus le SNUEP-FSU et la CGT), sans contenu, sans cadre de

discussion, pour au final annoncer un prétendu recul de la ministre !

Mais de quel recul parle-t-on ?

- Est-ce que la ministre a annoncé la suspension des groupes de travail et la mise en place de réelle concertation pour établir un état des lieux partagé sur l'EP ? NON.
- Est-ce que la ministre a annoncé qu'elle renonçait au développement de l'apprentissage infra-bac, et du

prépa apprentissage ? NON.

- Est-ce que la ministre a annoncé qu'elle s'engageait à ne pas augmenter de 50 % les PFMP en terminale ? NON.
- Est-ce que la ministre a annoncé qu'elle garantissait les postes et le statut des PLP ? NON.
- Est-ce que la ministre a annoncé qu'elle refusait une refonte de la carte des formations au service des seuls besoins locaux à court terme ? NON.

Rien de tout cela n'est pour l'heure sorti de nos fortes mobilisations du premier trimestre.

Le combat que nous avons engagé dès la rentrée scolaire mérite qu'on le prolonge à un autre niveau, et non par des communiqués de presse ou pétitions qui ne font plaisir qu'à quelques militants bien installés dans une contestation en trompe-l'œil, sans réel lien avec les attentes des PLP de terrain d'une part, sans réelle stratégie d'action d'autre part. Le SNETAA ne se contente pas d'incantations ; il agit !

Car il ne s'agit plus de dénoncer et combattre une réforme structurelle qui a introduit de nouvelles modalités d'enseignement, dont le SNETAA a toujours lutter contre les modalités de mise en place. Mais il s'agit bien aujourd'hui d'empêcher la mise à mort pure et simple à moyen terme de la voie professionnelle sous statut scolaire au profit de formation professionnalisante, sous l'égide du ministère du Travail. La première étape sera de « ponctionner » 200 000 jeunes qui se destinaient à l'EP pour abonder des structures mises en place par le ministère du travail tel que les « écoles de la 2^{ème} chance » ou les EPIDE. La ministre doit répondre à la commande du président d'atteindre le million d'apprentis au cours du quinquennat, voilà ce qui guide sa réforme ! Et donc, quid des PLP ?

C'est la raison pour laquelle, au SNETAA, nous voulons poursuivre et amplifier un vrai combat avec et au côté de tous les PLP. C'est un combat pour notre survie et pour assurer un avenir aux jeunes.

Pour étendre cette résistance, nous proposons que chaque section syndicale organise, dans tous les établissements de l'Hexagone et des outre-mer, une HMIS au cours de la semaine du 16 au 20 janvier.

En voici l'ordre du jour :

- présentation des enjeux de cette réforme et du projet alternatif que porte le SNETAA-Fo ;
- discussion sur des modalités d'action dans les établissements, au niveau départemental, au niveau académique ;
- préparation d'un nouveau rassemblement d'ampleur national, motions d'établissement.

Nous devons réussir cette mobilisation pour montrer que les PLP ne sont ni résignés, ni attentistes.

Organiser cette HMIS en même temps, partout sur le territoire, dans chaque LP, SEP, SEGPA, EREA, sera un signe fort envoyé à la ministre. Oui, Madame la ministre, les PLP sont là pour vous faire abandonner votre mortifère projet contre l'EP ; oui, Madame la ministre, nous sommes capables de nous réunir pour discuter, revendiquer, montrer que rien ne se fera sans nous qui tous les jours mouillons le maillot pour donner un avenir aux jeunes que la Nation nous confie ».

Pour vous aider à organiser votre réunion, nous vous proposons de suivre les étapes ci-dessous :

- le S1 (correspondant du SNETAA dans l'établissement) dépose la demande d'HMIS au secrétariat du, de la chef d'établissement 8 jours

minimum avant la date de la réunion ;

- le S1 assure ou fait assurer la présidence de la réunion ;
- l'ordre du jour (précédemment indiqué sur la convocation) est proposé aux participants et adopté au début de la réunion. C'est à ce moment que doivent être enregistrées les « questions diverses » proposées en supplément par les membres de la réunion ;
- il faut donner la parole aux membres de la réunion en respectant cet ordre du jour, le cas échéant, limiter le temps de parole pour laisser à tout le monde le temps de s'exprimer ;
- toutes les décisions à prendre sont le fruit d'un vote ;
- si, à l'issue d'une discussion, un écrit (texte, motion,...) est proposé, il doit être en accord avec les positions adoptées au cours du congrès du SNETAA ;
- ne pas oublier de faire un compte rendu de la réunion ; à diffuser à tous les professeurs de l'établissement (plus le chef d'établissement, DDFPT...) et à faire parvenir aux instances académiques (à l'adresse indiquée sur l'agenda) et nationales (snetaanat@snetaa.org).

Contactez dès maintenant votre secrétaire départemental (S2) et votre secrétaire académique (S3) dont les coordonnées sont dans l'agenda et sur le site du SNETAA (www.snetaa.org).

Organisons-nous pour réussir partout cette semaine d'HMIS ! C'est collectivement que nous pourrons gagner.

Le SNETAA compte sur vous. Vous pouvez compter sur toute la force du SNETAA.



Académie de
Limoges
Lycée Pro en Colère

metaq
FO
limousin

metaq
FO
limousin

**NON au projet de
réforme en LP**

SOLDES ENORMES :
11 semaines de temps scolaire
en moins en BAC PRO2

En France, 2 ans de formation
pour obtenir un diplôme. Progression en LP
à la fois les dépenses de formation et
de BAC PRO2 sont les mêmes en 2017

On sait
la politique
Post B.E.C.
réduite

**NON À LA CASSE DE
L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
SCOLAIRE, PUBLIC ET LAÏQUE !**

metaq
FO
Bordeaux

REC. FO

**ABANDON du projet de REFORME Macron / Grandjean / Ndoye
à liquider les lycées pros, les diplômés des élèves et les statuts de professeurs**

metaq
FO
Académie de
Bordeaux

**ACADÉMIE de
MONTPELLIER**

metaq
FO

**PLP AED AL...
FIERS d'EXERCER en
LYCÉE PRO., SEGPA & EREA**



Lycée Professionnels **MENACÉS**
=
FORMATION et **AVENIR**
des élèves **SACRIFÉS**

net20
NON au projet de Réforme en LP

net20
LIMOUSIN

FO

net20
FO
PROFESSEUR
SACRIFÉ



LA FORMATION PROFESSIONNELLE PAR VOIE SCOLAIRE

UNE VOIE QUI RASSURE, UNE VOIE QUI ASSURE !

Les services de la DEPP ont publié leur « État de l'École 2022 ». Leurs analyses de l'évolution des voies de formation professionnelle, sur 20 ans, révèlent la place essentielle de la voie scolaire sur l'apprentissage, avec l'accueil et le suivi des deux-tiers de plus d'un million d'élèves inscrits sur le secteur. Les effectifs se portent majoritairement sur une formation bac pro.

La réforme de 2009 a conduit à une augmentation de 198 % des effectifs en bac pro (contre + 109 % en apprentissage) mais aussi à une chute de 79 % des effectifs en CAP (contre - 14 % en apprentissage). À cette période, les nombreuses suppressions des classes de CAP, dans les lycées professionnels, n'ont donc pas conduit à un transfert massif des demandes de formation par apprentissage.

Pour rester dans un système de formation en milieu scolaire, les élèves, quelles que

soient leurs difficultés, ont dû se diriger vers un bac pro. Ce qui porte à 90 % la proportion de jeunes sous statut scolaire préparant ce niveau de diplôme.

Malgré les récentes campagnes de promotion de l'apprentissage, certaines académies constatent une baisse de l'attrait vers cette voie, à l'exemple de la Martinique, Versailles ou Créteil.

D'après ces statistiques officielles, certaines filières ne sont pas propices au suivi d'une formation par apprentissage.

Le secteur tertiaire avec ses spécialités des services ne représente que 44 % des jeunes en apprentissage en CAP et 5 % en bac pro (- 2 points entre 2011 et 2021).

Par ailleurs, les profils sociodémographiques des élèves sont bien distincts entre les deux voies. Avec « moins de filles », « moins d'élèves issus de famille immigrée et davantage d'enfants d'arti-

san, commerçant ou chef d'entreprise », moins d'élèves issus de SEGPA en CAP, l'apprentissage constitue de fait un système sélectif. L'analyse note également l'aspect maturité et la confiance en soi comme facteur déterminant de réussite dans cette voie.

Le recours à l'apprentissage n'est donc une réponse ni aux besoins des élèves les plus en difficulté, ni en adéquation aux besoins des entreprises. Le SNETAA-FO condamne cette logique qui instaure un déterminisme social et géographique.

Le SNETAA-FO revendique ainsi un service public de l'Éducation nationale efficace qui propose une offre diversifiée de formations professionnelles, du CAP au BTS et licence professionnelle, sous statut scolaire en lycée professionnel, sur l'ensemble des territoires du pays.

Retrouvez à présent la parole d'une PLP qui nous rapporte ces réalités.

TÉMOIGNAGE : « AIDER LES ÉLÈVES À GRANDIR ET À S'AVENTURER AVEC PLAISIR SUR LA VOIE DE L'AUTONOMIE ! »

La filière coiffure s'est vue enrichie d'un nouveau diplôme, depuis 2019 : le bac pro « métiers de la coiffure » famille « beauté bien-être » dont la seconde est commune aux enseignements du bac pro ECP (esthétique/cosmétique/parfumerie).

De ce fait, les élèves de 3e dont le parcours reste classique et sans difficultés majeures sont dirigés vers le bac pro. Pour « remplir » le CAP coiffure, nous avons désormais des profils d'élèves

plus fragiles composés d'élèves à besoins particuliers, d'élèves n'ayant pas trouvé de patron pour signer un contrat ou des élèves n'ayant pas « tenu » en entreprise et qui se retrouvent sans employeur et pour finir des « deuxième et troisième » vœux.

Voici le témoignage résumé d'une professeure de LP qui nous éclaire sur ces questions.

« Je suis Céline, PLP et professeure

principale d'une classe de 30 élèves de CAP coiffure qui a fait sa rentrée en septembre 2021 et qui sortira en juin 2023.

En première année, j'interviens pour 11 heures en pratique-théorique-co-intervention-CAPACO et chef-d'œuvre ; en seconde année, j'interviens pour 16 heures d'enseignement, toujours en pratique-théorique-co-intervention-CAPACO et chef d'œuvre.

Malgré une année d'enseignement com-

pliquée, et une progression qui a très vite volé en éclat par choix de rester plus longtemps sur les enseignements difficiles à acquérir pour ces élèves, nous avons pu établir une relation de confiance.

Au cours de la préparation du conseil de classe du 3e trimestre (juin 2022), les élèves ont fait un diagnostic précis sur leurs comportements tout au long de l'année :

- des difficultés à se mettre au travail (pas d'envie, flemme...) ;
- les confinements successifs ont développé une forte appétence pour les réseaux sociaux et séries (voir une addiction pour beaucoup) et ils préfèrent regarder d'abord leurs séries ou communiquer sur les réseaux et ensuite, s'ils en ont envie, faire leur travail scolaire ;
- les révisions se font essentiellement le matin de l'évaluation ;
- très peu d'entraînements pratiques à l'exercice de la coiffure ; ils aiment la coiffure mais n'ont pas envie de s'entraîner.

Lors de l'animation de cette heure de vie de classe, j'ai demandé aux élèves :

- pourquoi ils ne rendaient pas leur convention de PFMP à temps ?
- et pourquoi c'était difficile pour eux d'accepter la discipline et les règles de l'entreprise (arriver à l'heure, accepter les remontrances...)?

Pour beaucoup les PFMP ne sont pas perçues comme un temps de formation car ils ont l'impression de ne rien faire ; pour certains, ils s'y ennuiant, pour d'autres, c'est trop contraignant (temps de travail trop long...). Ils se sentent épuisés.

Et pour les trois-quarts, ils ne se sentent pas prêts à affronter le monde du travail, qu'ils trouvent routinier (« Madame, tous les jours on fait la même chose en salon, plier les serviettes, faire le ménage... »), contraignant (« Il n'y a plus de vacances, comme à l'école, on a l'impression de passer notre temps au travail ») et beaucoup de pression (ils ont conscience qu'on leur demandera de faire du chiffre



d'affaires pour être rentables).

Il est important de comprendre l'environnement professionnel de nos élèves. Les salons de coiffure sont de petites entreprises souvent composées du chef.fe d'entreprise seul.e ou avec un ou plusieurs employés.

Nos élèves issus du milieu rural et ayant tendance à chercher de petits salons proches de leur domicile (pour des raisons de transport souvent) pour réaliser leur PFMP sont à 80 % environ placés dans des salons où seul.e le/la chef.fe d'entreprise travaille.

De ce fait, il y a peu de temps consacré à la formation, et, lorsque que nous pensons avoir bien défini avec l'entreprise les compétences à aborder, nous nous rendons compte lors du bilan final que souvent les compétences n'ont pas été abordées par faute de temps.

Les échanges que nous avons avec les chefs d'entreprise lorsque nous visitons les entreprises nous permettent de comprendre que les chefs d'entreprise

n'ont pas le temps pour former les élèves. Souvent, ils les prennent en stage car la famille de l'élève se fait coiffer dans l'entreprise (ils se sentent obligés de faire cet effort).

Ils ont du mal avec cette génération d'élèves qui regardent l'heure pour ne pas faire une minute de plus, ou s'absentent à la moindre douleur ou le moindre reproche, ou encore sont trop sur leur portable... Bref, ils relèvent souvent chez nos jeunes apprenants une grande immaturité pour le monde du travail et souvent nous parlent d'un « manque d'éducation ».

Je suis très inquiète de ce que j'entends autour de la prochaine réforme sur le fait de doubler le temps des PFMP. Les entreprises, comme les salons de coiffure, ont du mal à former, éduquer et à gérer nos jeunes lycéens. Très peu d'élèves font leur PFMP dans la même entreprise durant leur formation. Souvent ils doivent en changer car l'entreprise ne souhaite pas les recevoir plus d'une fois.

Comment impliquer les entreprises dans



la formation de nos jeunes quand déjà en amont nous faisons un gros travail de persuasion sur l'importance de former nos jeunes ?

Pour cette année 2022-2023, je constate qu'un petit effectif, à la suite de la démission de 16 élèves dont seulement 2 se sont dirigés vers l'apprentissage, associé à de la confiance entre les élèves permettent un environnement plus serein et un travail scolaire plus efficace. Cependant la difficulté à s'organiser, à réaliser le travail demandé, reste très fragile. Il me reste quelques mois pour aider ces élèves à grandir, et à s'aventurer avec plaisir sur la voie de l'autonomie ! »

Pour le SNETAA-FO, aider nos jeunes à trouver leur voie, dans la société comme dans l'entreprise, doit passer par l'École ! Ne reléguons pas les jeunes qui veulent obtenir un diplôme professionnel : ce sont de futurs citoyens, au même titre que les jeunes des lycées généraux ou technologiques. La société est-elle prête à l'entendre ou veut-elle se détourner d'eux, au prétexte que ce sont « les enfants des autres » ?

MACRON VEUT PLUS DE STAGES EN ENTREPRISE... MAIS POUR FAIRE QUOI ?



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : LES RÉSULTATS

LE SNETAA SORT FIER ET DETERMINÉ DU SCRUTIN 2022

Le SNETAA-FO remercie tous les collègues qui lui ont fait confiance en votant massivement. Merci à chacun d'entre vous d'avoir participé à ce rendez-vous électoral. Avec notre fédération, nous pouvons être fiers de maintenir notre représentativité, ce qui nous donne toute légitimité et renforce notre détermination pour continuer à défendre les PLP et l'enseignement professionnel public et laïque. C'est un message fort envoyé à la ministre déléguée à l'enseignement et à la formation professionnels qui doit cesser ses attaques contre la formation initiale sous statut scolaire en lycée professionnel.

La FNEC-FP FO a conforté sa place au sein des instances de l'Éducation nationale tant au niveau national que dans les académies. Ces élections ont montré toute l'importance du SNETAA-FO au sein de sa fédération la FNEC-FP-FO. Avec l'ancrage historique du SNETAA-FO, notre fédération est aujourd'hui présente dans toutes les académies hexagonales et ultra-marines.

Le SNETAA-FO va continuer à vous représenter avec acharnement, pour défendre nos conditions de travail, pour l'augmentation de nos salaires, pour le maintien de notre statut de PLP et contre les réformes qui visent à détruire l'enseignement professionnel scolaire, public et laïque, et plus largement le service public de l'Éducation. Ces élections ont renouvelé la légitimité des commissaires paritaires élus du SNETAA-FO pour vous représenter et vous accompagner notamment lors de toutes vos démarches administratives (recours, suivi individuel, ...).

QUELS SONT LES RÉSULTATS, EN CHIFFRES ?

Dans la Fonction publique d'État : pour la 4^{ème} élection consécutive depuis 2010, **notre confédération FO conserve sa 1^{ère} place**

avec un résultat de 18,6 % des voix exprimées et l'améliore même de + 1,5 points par rapport à 2018.

Au ministère de l'Éducation nationale : pour le CSA ministériel (comité social d'administration, ex CTM – comité technique ministériel), qui concerne tous les personnels de l'Éducation nationale (PLP, certifiés, agrégés, AESH, agents administratifs, chefs d'établissement, assistantes sociales, médecins et infirmières scolaires), alors que la participation est en légère baisse à 39,80 % (- 2,84 %), **la FNEC-FP-FO progresse par rapport à 2018. Elle gagne 536 voix et obtient un score de 14,05 % des voix exprimées**, alors que les deux premières organisations syndicales perdent des voix (la FSU : - 6 163 ; l'UNSA : - 10 647).

Notre fédération maintient ses 2 sièges et reste la 3^{ème} force syndicale.

Pour la CAPN (commission administrative paritaire nationale), qui dorénavant rassemble l'ensemble des corps (PLP mais aussi certifiés, agrégés, professeurs d'EPS, CPE, Psy) du second degré, **la FNEC-FP-FO maintient également ses 2 sièges et se place comme la 2^{ème} force syndicale avec un score de 12,30 % des voix exprimées.**

FONCTION PUBLIQUE

- 1 **FO : 18,6 % (+ 1,5 %)**
- 2 FSU : 17,1 % (+ 0,8 %)
- 3 UNSA : 16,4 % (+ 0,6 %)
- 4 CFDT : 13,3 % (- 0,5 %) ;
- 5 CGT : 11 % (- 1,1 %) ;
- 6 CFE-CGC : 7,1 % (+ 1 %) ;
- 7 Solidaires : 6,5 % (- 0,6 %)

Voici quelques résultats, par ministère, des élections pour les CSA (comités sociaux d'administration).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

La FSU reste en tête avec 22,1 % des voix (contre 23,7 % en 2018). Elle est suivie par FO (17,1 % après 18,7 %).

MINISTÈRE DES ARMÉES

La CFDT reste 1^{ère} avec 29,8 % des suffrages (contre 27,5 % en 2018), devant FO 26,6 % (contre 25,8 %).

MINISTÈRE DE LA CULTURE

La CGT est toujours en tête avec 41,5 % des voix (33,9 % en 2018). La CFDT est 2^{ème} avec 21,7 % des voix (22,4 % en 2018).

MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Solidaires reste 1^{ère} avec 27,9 % des suffrages (contre 29,6 % en 2018). Elle devance la CGT 22,3 % des voix (contre 24 % en 2018). FO est 4^{ème} avec 18,4 % des voix après 19 % en 2018.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

L'Unsa, qui présentait une liste commune avec le SNPTES, est en tête avec 24,1 % des voix. Suivent la CGT avec 18,1 % des voix, FO avec 7,56 % est cinquième (6,43 % en 2018).

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La FSU, qui récolte 27 % des voix (contre 25,1 % en 2018), prend la 1^{ère} place à la CFDT avec 26,9 % des voix contre 27,1 % en 2018. FO avec 0,8 % est en 7^{ème} position (contre 2,8 % en 2018).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le « bloc syndical » (Alliance Police nationale + Unsa Police) arrive en tête du scrutin avec 49,15 % des voix. Ce « bloc » devance FO, 35,13 % des voix après être sortie majoritaire à l'issue du dernier scrutin de 2018 avec 34,4 % des voix.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'Unsa reste en tête avec 32,3 % des voix (28,8 % en 2018). Elle devance toujours FO 29 % des voix (24,7 % en 2018).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

L'Unsa reste en tête avec 34,5 % des voix (31,2 % en 2018). FO est en 4^{ème} position avec 15,3 % des voix (13,4 % en 2018).

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

FO est désormais 1^{ère} avec 24,1 % des voix (22,8 % en 2018). La CGT est 2^{ème} avec 23,2 % des voix (23,3 % en 2018).

MINISTÈRE DU TRAVAIL

La CGT y reste en tête avec 27,7 % des voix (idem à 2018). FO est en 5^{ème} position avec 10,6 % (contre 9,1 %).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

La CFDT reste en tête avec 33,5 % des voix (38,1 % en 2018). La FGAF est 2^{ème} avec 24,8 % des voix (20,1 % en 2018).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

CSA MINISTÉRIEL	2022	2018
NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR	15	15
NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS	1 052 419 (+29 208)	1 023 211
NOMBRE DE SUFFRAGES	418 846 (dont 14 737 blancs)	436 321 (dont 24 619 blancs)
TAUX DE PARTICIPATION	39,80 % (-2,84 %)	42,64 %

FÉDÉRATION	VOIX CSA 2022 (en %)	SIÈGES CSA 2022	VOIX CTM 2018 (en %)	SIÈGES CTM 2018
FSU	137 580 (34,05 %)	6	143 743 (-6 163) 34,9 %	6
UNSA	78 289 (19,37 %)	3	88 936 (-10 647) 21,6 %	4
FNEC	56 778 (14,05 %)	2	56 242 (+ 536) 13,7 %	2
CFDT	31 533 (7,80 %)	1	34 593 (-3 060) 8,4 %	1
CGT	26 843 (6,64 %)	1	25 265 (+1 578) 6,1 %	1
SNALC	25 105 (6,21 %)	1	24 817 (+ 289) 6,03 %	1
SUD	20 553 (5,09 %)	1	19 601 (+ 970) 4,8 %	0
SNE	9 725 (2,41 %)	aucun élu-e	-	aucun élu-e
CGC	5 932 (1,47 %)	aucun élu-e	4 464	aucun élu-e
SNCL	3 596 (0,89 %)	aucun élu-e	4 852	aucun élu-e
CFTC	1 962 (0,49 %)	aucun élu-e	2 098	aucun élu-e
STC	1 492 (0,37 %)	aucun élu-e	-	aucun élu-e
SNAPEN	1 379 (0,34 %)	aucun élu-e	-	aucun élu-e
SPEG	1 304 (0,32 %)	aucun élu-e	1 343	aucun élu-e
SENRES	875 (0,22 %)	aucun élu-e	472	aucun élu-e
UDAS	593 (0,15 %)	aucun élu-e	1 015	aucun élu-e
ASAMEN	341 (0,08 %)	aucun élu-e	-	aucun élu-e
FEN	123 (0,03 %)	aucun élu-e	-	aucun élu-e
EIL	106 (0,03 %)	aucun élu-e	-	aucun élu-e

POUR CE NOUVEAU MANDAT

Vos élus titulaires sont :

Christophe LALANDE (PE) – Toulouse (31)
Max-Pedro SANCHEZ (PLP) – Académie Bordeaux – Hendaye (64)

Vos élus suppléants sont :

Salima BOUCHALTA (SAENES) – Rectorat – Académie Grenoble (38)
Léa CARRUGE (certifié) – Académie Versailles – Villeneuve La Garenne (92)

CAPN 2 nd DEGRÉ	
NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR	19
NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS	387 218
NOMBRE DE SUFFRAGES	173 029 (dont 4 021 blancs)
TAUX DE PARTICIPATION	44,69 %

POUR CE NOUVEAU MANDAT

Vos élus titulaires sont :

- Jean-Christophe VAYSSETTE (agrégé) – (Versailles - 78)
- Muriel WENDLING (PLP) – (Strasbourg - 67)

Vos élus suppléants sont :

- Léa CARRUGE (certifié) – (Versailles – 92)
- Laetitia GUICHENU (certifié) – (Limoges - 19)

FÉDÉRATION	VOIX (en %)	SIÈGES
FSU	65 544 (38,78 %)	9
FNEC	20 785 (12,30 %)	2
SNALC	17 906 (10,59 %)	2
UNSA	15 841 (9,73 %)	2
CGT	14 840 (8,78 %)	2
CFDT	14 003 (8,29 %)	1
SUD	10 333 (6,11 %)	1
CFE CGC	4 489 (2,66 %)	aucun élu-e
SNCL SIES SAGES	3 379 (2 %)	aucun élu-e
SPEG	603 (0,36 %)	aucun élu-e
CFTC	454 (0,27 %)	aucun élu-e
STC	428 (0,25 %)	aucun élu-e
SNAPEN	324 (0,19 %)	aucun élu-e
EIL	79 (0,05 %)	aucun élu-e

CSA DE PROXIMITÉ

ACADÉMIE	VOIX (en %)	SIÈGES FNEC	ÉLU-E-S SNETAA	CTA 2018 (sièges FNEC)
AIX-MARSEILLE	3 490 (17,99 %)	2	1 - Sauveur D'ANNA (S)	2
AMIENS	2 396 (17,73 %)	2	1 - Nathalie MOURIN (T)	2
BESANÇON	513 (6,63 %)	0	0	0
BORDEAUX	3 584 (17,87 %)	2	1 - Éric MOUCHET (T)	2
C.-FERRAND	1 892 (20,50 %)	2	1 - Fred LACOURBAS (S)	3
CORSE	134 (4,01 %)	0	0	0
CRÉTEIL	5 672 (21,01 %)	3	1 - Géraldine PHILIPPE (S)	3
DIJON	1 862 (18,74 %)	2	1 - Yves LAVANANT (S)	2
GRENOBLE	1 777 (9,34 %)	1	1 - Alain PIAT (S)	1
GUADELOUPE	385 (6,67 %)	0	0	0
GUAYNE	102 (3,06 %)	0	0	0
LILLE	1 516 (6,76 %)	1	0	0
LIMOGES	491 (9,03 %)	1	1 - Isabelle AUBRY (S)	1
LYON	2 811 (15,41 %)	2	1 - Marc LARÇON (T)	2
MARTINIQUE	437 (12,35 %)	1	2 - Jimmy VILLERONCE (T) Sandrine PANCARTE (S)	1
MAYOTTE	437 (10,98 %)	1	1 - Cherafidini BACO (T)	1
MONTPELLIER	2 343 (11,30 %)	1	1 - Jean-Luc DUSSOL (T)	1
NANCY-METZ	2 912 (19,45 %)	2	1 - Daniel CHAINIEWSKI (S)	2
NANTES	2 385 (13,40 %)	1	1 - Olivier ROSIER (S)	2
NICE	1 096 (9,07 %)	1	1 - Christophe SEGOND (S)	1
NORMANDIE	3 778 (17,98 %)	2	0	3
ORLÉANS-TOURS	1 897 (12,27 %)	1	0	1

ACADÉMIE	VOIX (en %)	SIÈGES FNEC	ÉLU-E-S SNETAA	CTA 2018 (sièges FNEC)
PARIS	1 961 (18,71 %)	2	1 - Sabina TORRES (T)	2
POITIERS	1 632 (15,20 %)	2	2 - Bénédicte MOULIN (T)	1
REIMS	437 (5,81 %)	0	0	0
RENNES	1 781 (12,30 %)	1	0	1
LA RÉUNION	1 303 (11,87 %)	1	0	2
STRASBOURG	1 026 (9,31 %)	1	1 - Nicolas ROBERT (T)	1
TOULOUSE	2 733 (14,78 %)	2	1 - Marie ANDRE (S)	1
VERSAILLES	4 670 (16,93 %)	2	1 - Julian PICARD (T)	2
TOTAL	57 106	39	10 titulaires + 11 suppléants = 21 élu-e-s	-

CAPA 2nd DEGRÉ

ACADÉMIE	VOIX (en %)	SIÈGES FNEC	ÉLU-E-S SNETAA	ACADÉMIE	VOIX (en %)	SIÈGES FNEC	ÉLU-E-S SNETAA
AIX-MARSEILLE	927 (12%)	2	Sauveur D'ANNA (T) Agnès LEMBERT (S)	NANCY-METZ	1 849 (30,73%)	7	Laetitia FLOQUET (T) Karim BENMEDJEBER (T)
AMIENS	919 (16,69%)	3	Nathalie MOURIN (T) Céline GRENIER (S) Lucie BECQUET (S)	NANTES	-	2	Olivier ROSIER (T) Sylvie TALBOT (S)
BESANÇON	347 (10,62%)	2	Muriel POUGET (T) Sonia P.-CAMINATI (S)	NICE	667 (12,63%)	2	Christophe SEGOND (T)
BORDEAUX	1 399 (16,36%)	3	Delphine PAILLE (T) Éric MOUCHET (S) Florence TEXIER (S)	NORMANDIE	1 670 (17,23%)	4	0
C.-FERRAND	574 (16,94%)	3	Christophe MORLAT (T) Fred LACOURBAS (T) Lionel MORILLE (S)	NOUVELLE CALÉDONIE CAPL	58 (15,76%)	2	Eric DUFFOUR (T) Manuela RODRIGUES (T) Andy SALIGA (S) Audrey MATHIEU (S)
CORSE	70 (5,20%)	1	Laurent BEVERAGGI (T)	ORLÉANS-TOURS	751 (11,28%)	2	Jean-François OLMEDO (S)
CRÉTEIL	967 (9,01%)	1	Samia BARA (S)	PARIS	706 (14,08%)	3	Delphine CASTAING (T) Sabina TORRES (S)
DIJON	650 (15%)	3	Gilles GAUTHÉ (T) Loïc MATHIEU (S)	POITIERS	768 (15,79%)	3	Christelle BUTRAUD (T) Jean-Luc GERMANEAU (T) Bénédicte MOULIN (S)
GRENOBLE	785 (9,86%)	2	Christophe BOUCHARÉCHAS (T) Amélie ROBERT (S)	POLYNÉSIE FRANÇAISE CAPL	276 (27,30%)	4	Maheanuu ROUTHIER (T) Yann LUCAS (S)
GUADELOUPE	234 (11,02%)	2	Elin KARRAMKAN (T) Jean-Marc PIERROCHE (T) Corinne BANBUCK (S)	REIMS	255 (8,62%)	1	Brigitte VINCENT-PETIT (T)
GUAYNE	67 (7,26%)	1	Baptiste LARCHER (T)	RENNES	871 (13,56%)	3	Elisabeth RICHARD (S)
LILLE	568 (5,53%)	1	Fabrice COSTES (S)	LA RÉUNION	282 (6,54%)	1	0
LIMOGES	305 (13,08%)	2	Mickael BRETTE (S)	STRASBOURG	419 (8,64%)	2	Samir BERRAHO (T) Muriel WENDLING (S)
LYON	-	2	Marc LARÇON (T) David KILIC (S)	TOULOUSE	712 (9,45%)	2	Jean-Marc FOISSAC (T) Candide SABADIE (S)
MARTINIQUE	252 (18,74%)	4	Jimmy VILLERONCE (T) Sandrine PANCARTE (T) Michael SCHOLENT (T)	VERSAILLES	1 758 (14,26%)	3	Julian PICARD (T) Gaelle COUDERC (S)
MAYOTTE	38 (5,16%)	1	Jean-Marcel MBENEONE (T)	TOTAL	20 074	76	31 titulaires 25 suppléments = 56 élus
MONTPELLIER	930 (11,34%)	2	Jean-Luc DUSSOL (T) Marie-Pierre ESTEBAN (S)				

NON, LE DÉCROCHAGE N'EST PAS

LE FAIT DE LA FORMATION EN LYCÉE PROFESSIONNEL !

Chercheurs, personnels de direction et enseignants le disent : « le décrochage est multifactoriel ».

Le décrochage, avant même une orientation vers le lycée professionnel, c'est hélas souvent la conséquence d'un déterminisme social, d'un milieu familial qui pour des raisons diverses, ne peut investir du temps auprès de ses enfants et encore moins pour les soutenir dans la formation qu'ils ont choisie ou que les finances, l'éloignement et le manque d'autonomie ont choisi pour eux.

Choisir ! Parlons-en : pas si simple lorsque le nom des familles de métiers n'évoque aucune profession claire pour les parents des collégiens sortant de 3e ! Pas si simple quand les diplômes désirés sont dispensés loin du foyer familial et parfois dans d'autres académies ! Pas si simple, quand sur une formation contingentée, « Affelnet », logiciel d'orientation post-3e annonce qu'il n'y a pas de place et qu'il faut maintenant attendre mi-septembre pour avoir un retour car dans beaucoup d'académies, il n'y a plus de second tour d'orientation en juillet.

Qu'en résulte-t-il ? Des enfants qui en milieu rural ne sont pas mobiles et qui se retrouvent obligés d'intégrer une formation locale qui ne leur convient pas car ils ont d'autres appétences.

En milieu urbain, bien qu'un réseau de transports publics soit déployé, les régions et les rectorats ont eu tendance à ouvrir beaucoup de formations du tertiaire, pour faire des économies, comme « commerce » puisque, mis à part un ordinateur, le coup de la formation est moindre face à des machines-outils d'atelier.



Ces situations mènent au décrochage, sans que l'on ait parlé pédagogie et avant même que les élèves orientés en lycée pro n'aient passé la porte de l'établissement. Ces positionnements imposés par l'institution s'ajoutent à l'idée même, pour certains sortant de 3e, que se lancer dans une formation de bac pro, « un peu longue » à leurs yeux, n'est pas pour eux.

Enfin, sur le moment et seulement sur le moment, le décrochage, c'est pour certains une embauche rapide et donc, un autre positionnement, passant de l'échec scolaire à l'illusion d'une réussite professionnelle puisque l'emploi positionne socialement. Mais cette formation à employabilité immédiate et sur poste ne favorise pas les futures mobilités professionnelles qui les attendent.

Et pour combien de temps ? Les statistiques de la DEPP sont claires : 40 % de ruptures de contrat avant 18 ans ! Pour 100 jeunes qui partent en apprentissage, 41 ont le bac, contre 68 restés en lycée professionnel.

Sortant du bac en statut scolaire, 46 % réalisent des poursuites d'étude contre 9 % venant de l'apprentissage, ce qui modifie les statistiques d'emploi immédiat après diplôme.

À deux ans après le diplôme, 68 % des sortants d'apprentissage sont en CDI contre 47 % des bacheliers de l'initial, mais 10 % des bacheliers en initial ont repris leurs études un an après avoir passé le bac.

À deux ans, 66 apprentis contre 33 lycéens ne sont ni employés, ni en poursuite d'études.

Pour le SNETAA-FO, cette situation n'est pas acceptable. Les LP accueillent les jeunes en difficulté et leur permettent de rester dans leur classe jusqu'au terme de leur scolarité. Ils prépareront ainsi un avenir qu'ils continueront de construire une fois adulte.

Pour qu'ils réussissent, il leur est nécessaire d'acquérir les bases culturelles et professionnelles. Ils seront pleinement alors en capacité de comprendre ce que la société leur demande et les codes pour s'y insérer, donc être acteur de leur vie professionnelle, de cerner le monde dans lequel ils entreront.

Mener nos jeunes des lycées professionnels vers la réussite, c'est aussi mettre face à eux des enseignants recrutés par concours de la fonction publique, avec une formation spécifique et non du job-dating.

VALIDATION

DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Depuis 2002, toute personne ayant une année d'expérience en milieu professionnel peut prétendre à la validation des acquis de l'expérience afin d'obtenir un diplôme de niveau supérieur en lien avec son activité professionnelle ou non.

Pour cela, après l'accréditation de son dossier administratif, le candidat, aidé par un tuteur institutionnel ou non, devait constituer un dossier pédagogique puis le présenter à un jury qui le questionnait sur ses connaissances, ses compétences et ses aptitudes par rapport au nouveau diplôme. Ce jury était composé de manière bipartite : Éducation nationale et milieu professionnel, avec une représentation supérieure de l'Éducation nationale puisqu'il s'agissait de délivrer un diplôme.

En octobre, l'Assemblée nationale s'est prononcée en faveur d'un amendement du gouvernement sur les acquis de la voie professionnelle (VAE). Carole Grandjean a présenté cet amendement comme un

gain de temps administratif, « un véritable service public de la VAE », qui va permettre à 100 000 personnes par an d'obtenir un diplôme en 4 mois.

Plus besoin de l'Éducation nationale pour obtenir un nouveau diplôme ou un bloc de compétences dépendant du diplôme. Le ministère du Travail s'en chargera, grâce à une plateforme numérique dédiée, qui va exclure, au passage, tous celles et ceux qui sont victimes de la fracture numérique.

Il suffira de déposer son dossier, d'avoir un entretien pour présenter la situation et d'être évalué par un jury. Pour se préparer à l'entretien, les candidats auront droit à 48 heures d'absence auprès de leur entreprise au lieu de 24 heures aujourd'hui. Cette nouvelle formule « VAE » ne dépendra plus du code de l'éducation mais du code du travail.

Le dossier initial sera composé de la globalité des compétences acquises par le candidat. Ainsi une mère de famille

pourra faire valoir des compétences dans le médico-social, tout comme un aidant ou une bénévole de centre social.

Sur l'exemple des open-badges présentés il y a quelques années aux enseignants pour valoriser leur carrière, ces compétences ou ces blocs de compétences permettront d'acquiescer un diplôme. C'est la nouvelle solution trouvée par le gouvernement pour « résorber le chômage de longue durée dans les secteurs d'emploi où les tensions de recrutement sont exacerbées ».

Pour le SNETAA-FO, la mise à l'écart de l'Éducation nationale dans le processus d'acquisition des diplômes par la VAE n'est pas acceptable. C'est une lame de fond à laquelle nous assistons depuis la mainmise du ministère du Travail sur la formation professionnelle dans son ensemble et maintenant sur la délivrance des diplômes. Une nouvelle preuve, s'il en fallait, de la dérive anti-École de ce gouvernement.



CRÉATION

DU CAP « GRAND ÂGE »

Le CAP de la spécialité « Agent accompagnant au grand âge » va enfin être créé pour la rentrée 2023 pour une première session d'examen en 2025. C'était une demande du SNETAA-FO de longue date, le SNETAA-FO se satisfait donc de cette création.

Cette nouvelle spécialité résulte d'une rénovation profonde du CAP ATMFC (assistant technique en milieux familial et collectif) créé en 2004, en recentrant le métier en structure d'accueil collectif.

Cette refonte doit permettre de mieux répondre aux enjeux du secteur du grand âge, tout en visant également à améliorer le taux d'insertion de cette spécialité de CAP. Ce nouveau diplôme a été élaboré en parallèle de la mention complémentaire « aide à domicile » qui est actuellement la poursuite d'étude principale pour les titulaires du certificat d'aptitude professionnelle ATMFC.

Cependant, la réalité du terrain n'est pas suffisamment prise en compte et on aboutit à un nouveau diplôme qui certes, a le mérite d'exister mais qui présente des failles pour les élèves comme pour les enseignants.

Tout d'abord, le référentiel, en l'état, pose un certain nombre de problèmes et de questionnements.

En effet, ce nouveau CAP permet « d'exercer son métier principalement au sein des structures sociales ou médico-sociales ». Or, le CAP ATMFC permettait d'accompagner les personnes à leur domicile ; pourquoi avoir supprimé cette possibilité alors même que la formation complémentaire « aide à domicile » ne peut pas être proposée à tous les élèves de ces sections ? En milieu rural où il existe peu de structures, comment les élèves pourront effectuer leur PFMP sachant que bien souvent leur mobilité est restreinte ?

Par ailleurs, pourquoi avoir supprimé la partie « préparation des repas » permettant aux élèves de travailler en milieu familial ? De même, que vont devenir les plateaux techniques dédiés, en particu-

lier des structures qui permettaient la formation des élèves en milieu familial ? Il aurait aussi été souhaitable de mettre dans le référentiel quelques notions en psychologie pour la prise en charge des personnes âgées. On sait aujourd'hui à quel point le relationnel, la bienveillance et l'attention doivent primer sur l'efficacité purement mercantile.

Enfin, autre sujet d'inquiétude, les exigences de ce nouveau diplôme par rapport à celles du CAP ATMFC sont telles, qu'elles excluent, de fait, les élèves qui étaient habituellement dans ces CAP, des élèves de SEGPA ou d'Ulis, des élèves en difficulté qui obtenaient un diplôme. On se demande à qui s'adressera ce CAP, visiblement pas aux mêmes élèves ; que vont-ils devenir s'ils ne peuvent pas réussir dans cette section ?

Considérant aujourd'hui que le CAP « grand

âge » reste une nécessité dans notre société et son évolution démographique, le SNETAA-FO a voté en faveur la création de ce CAP au CSE de novembre.

Mais il a également exigé dans cette même instance :

- 1 une révision immédiate du référentiel de ce nouveau CAP afin qu'il soit en adéquation avec la réalité de la formation et du métier ; toutes les incohérences que nous avons soulevées, montrent bien les carences des CPC où les enseignants ne siègent plus, ce que le SNETAA dénonce depuis 2018,
- 2 le maintien du CAP ATMFC dont la suppression va empêcher l'accès à un diplôme de niveau 3 à toute une frange des élèves les plus fragiles issus du collège qui réussissaient si bien dans ce diplôme (taux de réussite 92,7 %).



LA CRISE DE VOCATION

CHEZ LES CPE

Les « efforts » du ministère de l'Éducation nationale pour restaurer l'attractivité du métier d'enseignant n'allaient « pas inverser brutalement les choses » déclarait il y a peu M. Pap Ndiaye.

Est-ce véritablement une surprise ou à demi-mots un aveu d'échec ?

Rappelons-nous les prises de paroles qui se voulaient convaincantes auprès des familles, des élèves mais aussi auprès de tous les acteurs des établissements : la rentrée se passera bien et chaque élève aura un enseignant. Bilan de la rentrée : des jobs-datings dans certaines académies et des formations express de quelques jours avant de prendre en charge une classe ou assumer une fonction de CPE.

Force est de constater que la conviction intime ne suffit pas à déjouer un cycle catastrophique dans la gestion des ressources humaines au sein de la maison EN.

Depuis toujours, le SNETAA-FO n'a cessé d'alerter mais aussi de proposer des solutions, qui sont restées lettre morte.

Nos mandats sont clairs : défendre les intérêts moraux et financiers des CPE et des PLP.

Nos représentants académiques mais aussi nationaux ont alerté tous les niveaux hiérarchiques sur les dangers qui pesaient sur notre ministère avec des salaires en berne, des formations alambiquées, des évolutions professionnelles gâchées par le PPCR, des

mutations quasi impossibles durant les mouvements inter- ou intra-académiques pour les collègues CPE.

Bon nombre de CPE ne se reconnaissent plus dans le métier. Il n'y a plus de sens pour beaucoup ; et hélas, ceux qui ont l'expérience ne sont pas écoutés et ceux qui font ne savent pas !

Dernière démonstration en date, la mesure de prolongation des inscriptions aux concours.

Rendons toutes ses lettres de noblesse au métier de CPE et à la vie scolaire, articulation indispensable dans le fonctionnement de nos LP ! Cela passe par une vraie revalorisation salariale et des conditions de travail qui donnent envie d'exercer.

DDF

La réforme du lycée professionnel voulue par le Président de la République prévoit l'augmentation des périodes de formation en milieu professionnel et l'attribution d'une gratification pour les élèves.

Le DDF joue un rôle majeur dans le développement des relations avec les milieux professionnels dont il est l'un des interlocuteurs privilégiés » (circulaire n°2016-137 du 11 octobre 2016). Il pilote, sous la responsabilité du chef d'établissement, l'organisation des PFMP en relation avec les équipes pédagogiques.

L'élaboration du calendrier des PFMP pour les prochaines rentrées sera pour les DDF et les équipes pédagogiques un véritable casse-tête. Il est déjà fort difficile d'articuler sur l'année les différentes périodes pour les formations proposant CAP et bac pro. Les entreprises et les

différentes structures d'accueil de nos élèves sont saturées par nos demandes et ne pourront répondre favorablement à toutes nos sollicitations.

Il n'est pas rare que nos partenaires déclinent une proposition de stage en précisant qu'ils ne peuvent accueillir en permanence des stagiaires, que le temps consacré au stagiaire entrave parfois leur activité. Ils souhaitent poursuivre leur engagement auprès des jeunes mais pas tout le temps et pour un nombre restreint de stagiaires.

Le doublement annoncé des PFMP en classe de terminale sera toujours possible sur le calendrier des PFMP mais inutile si nos partenaires ne signent pas de conventions de stage pour l'accueil des lycéens. Cette réforme faite sans concertation avec les principaux intéressés PLP et DDF va pénaliser nos élèves et dégradera les conditions de travail des équipes pédagogiques et des DDF.

L'annonce de l'attribution d'une gratifi-

cation pour les lycéens en PFMP pour qu'ils soient « rémunérés pour leur temps d'entreprise comme le sont les apprentis » nécessitera de la part des LP un suivi administratif qui engendrera une charge de travail non négligeable. Cette réforme impactera le quotidien des DDF.

Les revendications du SNETAA pour chaque DDF :

- un assistant technique DDF, recruté au sein des professeurs du domaine professionnel,
- le recours aux services administratifs de l'établissement,
- une juste rétribution par l'augmentation de la NBI,
- la rémunération de toutes missions supplémentaires en sus du traitement de base,
- l'indemnité de responsabilité unique au taux maximal pour tous quelle que soit l'importance de l'établissement.

Le SNETAA-FO accompagne et défend les DDFPT et leurs assistants !

CONTRACTUELS,

REPRÉSENTATION ET DROITS SYNDICAUX

Contrairement aux idées reçues, les contractuels jouissent, comme tous les salariés du droit d'adhérer à un syndicat, du droit d'accéder aux informations d'origine syndicale, par voie d'affichage ou de diffusion électronique, du droit de faire grève. Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les agents en raison de leurs opinions syndicales.

C'est un combat que mène et que défend le SNETAA-FO depuis toujours afin que les droits des contractuels ne soient pas bafoués.

Les contractuels peuvent bénéficier de...

- formation syndicale : congé rémunéré d'une durée maximale de douze jours

par an ;

- heures d'information syndicale : chaque agent à le droit de participer sur temps de service à une heure par mois, qui peuvent éventuellement être regroupée par trimestre ;

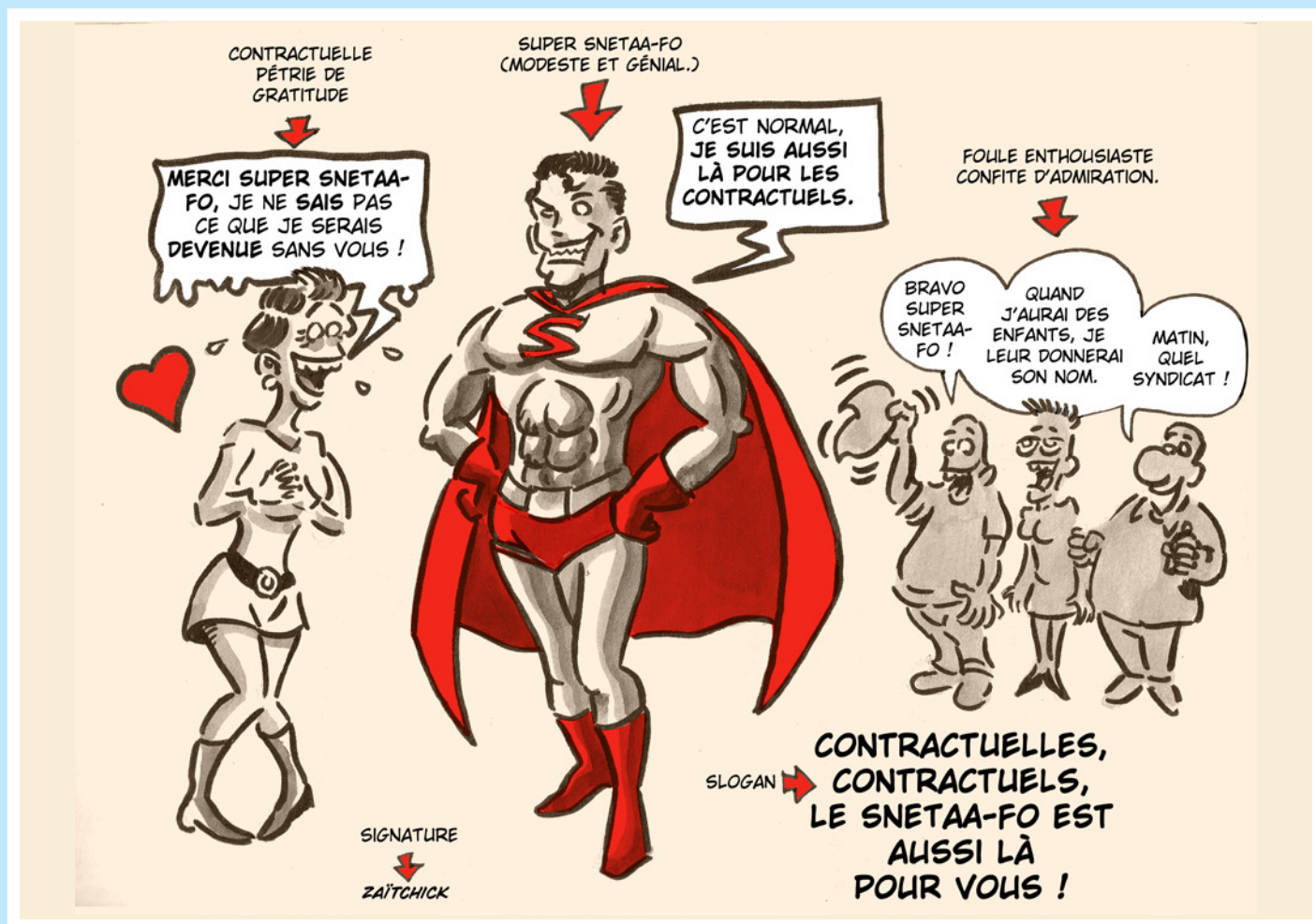
- participation aux instances : des autorisations spéciales d'absence peuvent être accordées, sous réserve des nécessités de service, aux représentants des organisations syndicales mandatés pour participer aux congrès et organismes directeurs des syndicats.

Des commissions consultatives paritaire (CCP) ont été créés, les contractuels des trois versants de la fonction publique y sont également représentés. Dans la

fonction publique d'État, les CCP sont obligatoirement consultées sur les décisions individuelles relatives au licenciement intervenant postérieurement à la période d'essai, au non-renouvellement des personnes investies d'un mandat syndical et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme. Elles peuvent en outre être consultées sur toute question d'ordre individuel.

Contractuels, le SNETAA-FO continue de vous représenter dans les instances académiques. Ne restez pas isolés ! Rejoignez-nous et menons ensemble le combat !

Contactez Paul DEVAUX, secrétaire national chargé des contractuels, au 06 38 04 98 12 ou par mail à paul.devaux@snetaa.org !





LES RETRAITÉS DU SNETAA-FO

ACTIFS ET SOLIDAIRES ENTRE EUX ET AVEC LES COLLÈGUES EN ACTIVITÉ!

Le SNETAA-FO a organisé un séminaire « retraités » en novembre au siège national. Une vingtaine de retraités étaient présents. Le déroulement du séminaire a donné lieu à la mise en place de 6 ateliers successifs au cours de ces trois jours de réflexion. Le **premier atelier** a fait le point sur l'enquête que le syndicat avait lancée auprès de ses adhérents retraités.

Les retraités du SNETAA sont en adéquation avec nos mandats, voire les confortent. Pour 97 % d'entre eux, le SNETAA doit continuer à défendre leurs intérêts, car, écrit un adhérent, « le salarié fonctionnaire n'a pas de « retraite » mais une paie différée qu'il a « économisée » dans sa vie active. Il est donc toujours « salarié de l'État ». Donc « il est indispensable de continuer à être syndiqué et logique que le syndicat continue à défendre son adhérent, certes « en disponibilité » mais toujours fonctionnaire ».

Certains souhaitent une meilleure prise en considération des personnels en fin de carrière et notamment des horaires allégés compte tenu de la pénibilité des classes, la remise en œuvre des cessations progressives d'activité (CPA). L'ensemble condamne la paupérisation des retraités et revendique

à 80 % l'indexation des pensions sur l'inflation.

Concernant la santé, tous font la découverte de nombreux déserts médicaux, ainsi que des difficultés pour trouver un médecin généraliste ou un spécialiste. Ils soulignent la nécessité de lutter contre l'isolement des personnes âgées, les déserts médicaux, la réduction des services publics de proximité et la réduction des inégalités devant la santé. Un grand nombre d'entre eux découvre un monde nouveau et n'ont qu'une connaissance imparfaite des aides possibles qui peuvent les concerner. Ils désirent que le syndicat les informe par une revue spécifique des possibilités d'amélioration de l'habitat, des aides aux personnes âgées de droits médicaux, de nombreuses interventions possibles sur les services de prévention de santé étant méconnues... Pour eux, le SNETAA doit poursuivre une activité spécifique aux retraités, avec une revue spécifique portant aussi sur les problèmes de notre profession mais également sur des possibilités d'amélioration de leurs conditions de vie. Intégrer les équipes académiques d'actifs leur permettrait de maintenir le lien avec leur profession, d'aider dans la mesure de leurs possibilités à la vie du syndicat et de lutter contre

les risques d'isolement des personnes âgées. Une rencontre annuelle dans les académies serait la bienvenue.

ATELIER RÉFORME DES RETRAITES

Un point a été fait sur la réforme qu'envisage le président de la République. Après une présentation de ce qui est connu à la date du séminaire, et de la concertation développée en trois cycles, les participants ont dénoncé la brièveté de ces réunions qui ont débuté début octobre et seront closes à la mi-décembre, alors qu'elles ne sont pas terminées, pour une proposition de loi annoncée pour début janvier avec dépôt de texte à l'Assemblée nationale au mois de mars. Les retraités ont fait part de leurs inquiétudes et de leur opposition à un recul de l'âge de départ à la retraite et rappellent que 70 % des Français sont hostiles à cette réforme.

ATELIER SÉCURITÉ SOCIALE

Après avoir rappelé les principes fondamentaux de la sécurité sociale (cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins), des explications ont été données sur le choix fait par le gouvernement lors de la création du cinquième risque. Les interventions ont montré le souhait pour les

membres du séminaire de rattacher ce cinquième risque à la branche maladie de la sécurité sociale.

ATELIER HÔPITAL

Les problèmes que rencontrent les usagers retraités et actifs ont été abordés. Le débat a permis de donner nombreuses informations et de découvrir de nouveaux champs d'investigation pour les militants. Il est possible de s'impliquer dans différentes activités de santé ; « bien vieillir », c'est aussi s'occuper de sa santé et pourquoi pas de celle des autres à l'occasion. Si ce n'est pas fait, nous pouvons obtenir que notre commune ouvre un « conseil de santé » qui réunit celles et ceux qui désirent réfléchir pour que la santé, la prévention, la médecine, pour tous fonctionne bien à tous les âges.

Au niveau d'un territoire, d'une ville ou d'un groupement de communes peut se créer, sous la responsabilité de l'autorité régionale de santé (ARS) une CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) qui regroupe des personnels de santé ou paramédicaux qui vont travailler ensemble : médecins, infirmiers, sage-femmes, kiné, diététicienne, pharmaciens, ergothérapeute, podologue, dermatologue, ophtalmologue, aide-soignante, dentistes...

Une autre possibilité serait devenir RU dans les hôpitaux à titre bénévole. Le « représentant des usagers » peut être formé auparavant puis il siègera 4 fois par an dans une CDU (commission des usagers) où il ou elle fera vivre la démocratie sanitaire à l'hôpital et la qualité des soins.

ATELIER « LUTTER CONTRE

L'ISOLEMENT DE NOS COLLÈGUES RETRAITÉS »

Les participants ont pris connaissance des problèmes de certains retraités qui s'isolent progressivement. Le sujet comportait trois parties ouvertes à la réflexion : un devoir humaniste (accès à la culture aux loisirs aux activités physiques...), un devoir républicain (protection santé, vie associative, aides financières et droits associés et sécurité à domicile) et un devoir syndical, pour garder les contacts syndicaux dans les académies entre retraités et entre retraités et actifs et futurs retraités.

notamment pour offrir une aide au départ dans cette nouvelle période de vie que bon nombre appréhendent d'autre part.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

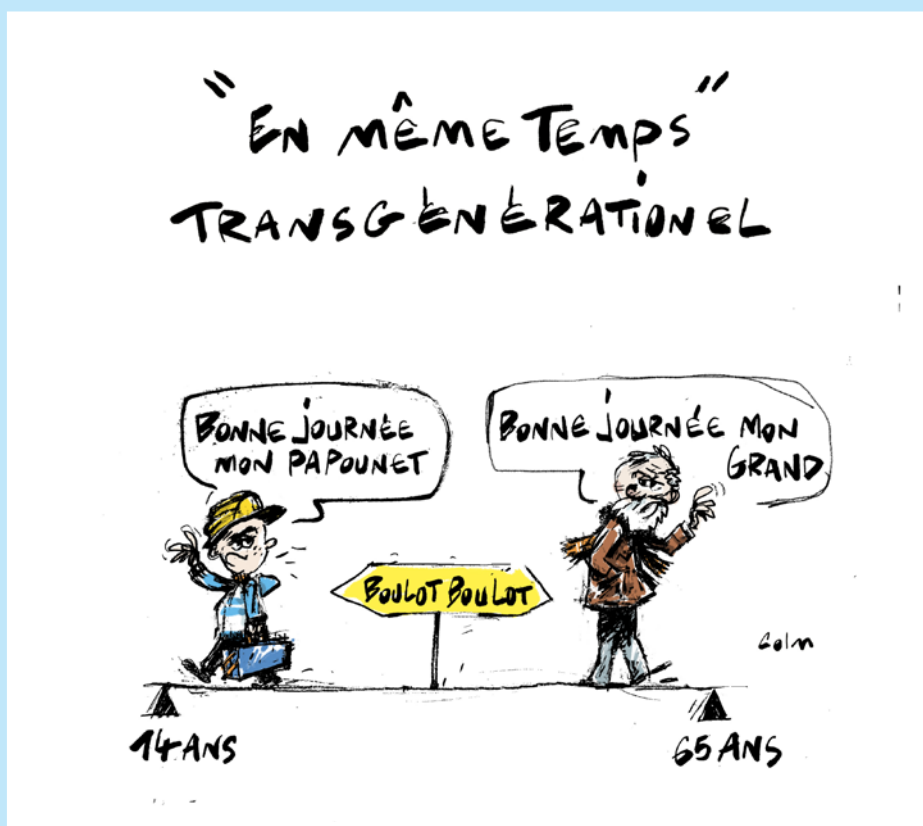
Un autre thème a été abordé, celui des mutuelles et des complémentaires santé. Après un bref historique, des informations ont été données sur les contenus et les options proposés par les mutuelles. Enfin, une information de l'AFOC est proposée en visio-conférence pour une présentation et historique de l'association de consommateur dont nous sommes membres et des informations sur les mutuelles.

Le secrétaire général du SNE-TAA-FO, Pascal Vivier, a conclu le séminaire en remerciant les participants pour la haute tenue de leurs débats au cours de ces trois jours de séminaire. Il a fait le point sur la réforme des lycées professionnels envisagée par le gouvernement, est ses conséquences néfastes aussi bien pour les jeunes en formation que pour l'intérêt de l'économie

de notre pays.

Les retraités lui ont fait part de leur volonté de soutien à l'action du SNE-TAA-FO dans le cadre des relations intergénérationnelles chaleureuses qui existent au sein de notre organisation. Une motion de soutien au syndicat dans sa lutte contre la réforme et la casse des lycées professionnels votée à l'unanimité lui a été remise.

Tous les participants se sont dit satisfaits aussi bien des débats que du contenu de ce séminaire.



Après la diffusion d'un petit film d'une vingtaine de minutes tous ont perçu l'importance de maintenir des liens entre les retraités. Des compléments d'information sur les aides matérielles et financières ont montré la nécessité de donner une information régulière aux retraités. Pour ce faire, il est proposé de développer un secteur « retraités » dans toutes les académies avec un correspondant spécifique (ou une équipe), avec au moins une réunion annuelle de retraités pour resserrer les liens qui les unissent d'une part, préparer les dossiers de retraite et

MAYOTTE

TOUJOURS PLUS DANS LA VIOLENCE

C'est un véritable cri du cœur que nous a adressé le représentant du SNETAA-FO à Mayotte, Charafidini Baco, après l'attaque d'un bus scolaire le 16 novembre dernier, attaque qui a fait plusieurs blessés et qui s'inscrit dans une spirale de la violence qui ne semble pas pouvoir s'arrêter.

Cette explosion de violence que le SNETAA déplore, malheureusement, depuis trop longtemps, semble atteindre un paroxysme jusque-là inégalé. Des bandes de jeunes, déscolarisés, à la fois victimes et bourreaux, sèment la terreur auprès de la population et s'en prennent aussi aux élèves sur le chemin de l'école.

Extraits du plaidoyer pour Mayotte de notre collègue :

« Comme vous le savez la situation de violences à Mayotte n'est pas nouvelle.

Mayotte, département français coincé entre le Mozambique et Madagascar, dans l'Océan Indien, est le théâtre depuis une dizaine de jours de violences particulièrement barbares entre jeunes de quartiers rivaux. Des maisons ont été incendiées, des personnes ont été agressées et certaines amputées à la machette. On découpe des gens qu'on dépose en morceaux sur les routes pour effrayer la population, qui lance un cri de détresse. Des renforts de police sont attendus. Si les violences se sont accentuées ces derniers jours, la situation est loin d'être nouvelle. Depuis 15 ans, l'île aux parfums est devenue l'île aux enfers. On est abandonnés par les autorités parce que ça fait des années que Mayotte appelle à l'aide. Est-ce qu'on est des Français comme les autres ? Des familles entières quittent l'île, les investisseurs, les fonctionnaires. On est en train de tuer Mayotte dans l'indifférence générale. On se demande quand est-ce



que trop c'est trop ?

Actuellement, je suis dans mon établissement de Dzoumogné sans aucun élève et cela dure depuis deux semaines. Depuis la rentrée, certains établissements n'ont pas fait cours. Comment faire avec nos élèves qui sont en classe d'examen ? Comment rattraper ce retard ? Comment les épreuves ponctuelles vont-elles se mettre en place ? »

Le SNETAA-FO apporte son soutien le plus total à tous les élèves et collègues de Mayotte en cette période terrible et demande à ce que le gouvernement mette tout en œuvre afin que toute la population puisse retrouver la paix et la sérénité.

VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR CE GUIDE EN VERSION IMPRIMÉE ?

PRÉNOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL

ADRESSE LIGNE 2

VILLE

En cochant cette case, je déclare vouloir recevoir un exemplaire papier du guide sur les troubles des apprentissages et du développement. J'atteste que toutes les informations renseignées sur ce document sont correctes.

SIGNATURE

Dans le cadre de l'envoi de votre guide, vos données sont traitées par le SNETAA-FO et pourront être analysées à des fins statistiques. Pour plus d'information sur le traitement de vos données, veuillez consulter : www.snetaa.org/mentions-legales/

Découpez et renvoyez ce coupon rempli à : SNETAA 417 Bureaux de la colline, 92213 Saint-Cloud Cedex



BRÈVES

01. CONCOURS D'ENSEIGNANTS : TOUJOURS MOINS DE CANDIDATS !

La désaffection des candidats aux concours d'enseignants se poursuit puisque le ministère a dû prolonger de 2 semaines en novembre, la période d'inscription, pour essayer de pallier au très faible nombre d'inscrits. Si cela a engendré 20% d'inscriptions supplémentaires, le nombre d'inscrits est, au final, à peine plus élevé que celui de l'année dernière (+ 4%). Dans le détail, on compte néanmoins 11% d'inscrits en plus aux concours externes CAPLP que l'année dernière, année considérée comme catastrophique, rapellons-le, et justifiée par le passage du concours de M1 à M2.

Il n'est pas du tout sûr que les 1370 postes offerts aux concours externes PLP, les 430 en interne et les 125 du 3ème concours, trouvent tous preneurs à l'issue des sélections ! La pénurie d'enseignants qui perdure depuis plusieurs années et particulièrement depuis la rentrée de cette année, va donc encore s'accroître l'année prochaine.

Pour le SNETAA-FO, la solution passe entre autres par la titularisation des contractuels, par l'amélioration des conditions de travail et par l'augmentation des salaires.

Le choc d'attractivité" pour reprendre la formule du ministre, ne pourra avoir lieu que lorsque le gouvernement se décidera à appliquer une vraie politique de revalorisation salariale pour tous les enseignants !

02. PLAN LAÏCITÉ : OUI, MAIS...

Après une augmentation significative des signalements pour atteinte à la laïcité au mois d'octobre (720 contre 313 en septembre, dont 37 % dans les lycées), le « Plan laïcité » publié au BO du 10 novembre 2022 semble être une bonne chose. Face à « la montée des phénomènes d'atteintes à la laïcité (port de tenues signifiant une appartenance religieuse ou comportements et/ou propos violents...) », il est demandé aux chefs d'établissement d'ouvrir un dialogue avec l'élève concerné et si cela ne suffit pas, de lancer une procédure disciplinaire. En cas de menaces, les personnels doivent bénéficier de la protection fonctionnelle.

Néanmoins, pour des faits s'avérant « difficiles à qualifier » (entre autres le port de vêtement à connotation religieuse, les abayas ou kamis, qui constituent 40 % des faits signalés), la circulaire ne tranche pas et les chefs d'établissement doivent s'appuyer sur l'expertise des équipes académiques des valeurs de la République (EAVR). Or, celles-ci ont bien du mal à réagir dans certaines académies. Ainsi, la question de l'habillement n'est pas encore réglée et laisse une fois de plus les équipes pédagogiques bien démunies.



03. MUTER EN ANDORRE OU À SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Le BO n° 42 du 10 novembre 2023 explique les modalités de candidature à un poste à St Pierre et Miquelon pour la rentrée 2023. Les dossiers sont à remplir sur Siat du 3 au 17 janvier 2023. Pour la principauté d'Andorre, la circulaire sera publiée dans un BO attendu début janvier et les dossiers devraient être à compléter sur l'application Armandor du 16 au 27 janvier.



LILLE

PALAIS DES BEAUX-ARTS

PRIÈRE DE TOUCHER

Une expérience immersive montrant les différentes techniques des sculptures (marbre, terre cuite, bronze, plâtre). Une galerie tactile qui permettra de découvrir des chefs-d'œuvre très célèbres comme l'Ange déchu d'Auguste Rodin... avec ses mains bien sûr !

Jusqu'au 27 février 2023



STRASBOURG

MAMC

SURREALICE

« Mange-moi, bois-moi, lis-moi » est une exposition ludique qui nous invite à plonger dans l'univers incroyablement surréaliste et créatif de Lewis Carroll : paradoxes poétiques, jeux de mots et un monde infini d'absurdités et de créatures mystérieuses en tout genre vous attend.

Jusqu'au 26 février 2023



VALENCIENNES

MUSÉE DES BEAUX-ARTS

COPIEURS !

Une exposition pour le moins troublante. Saurez-vous identifier l'œuvre originale de sa copie ? Cette exposition aborde l'art de la réplique et de l'imitation en nous expliquant dans quel contexte ces reproductions étaient élaborées par des artistes souvent restés anonymes.

Jusqu'au 21 février 2023



PARIS

FÜSSLER

ENTRE RÊVE ET FANTASTIQUE

MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ

FÜSSLER : ENTRE RÊVE ET FANTASTIQUE

Mis à l'honneur au Musée Jacquemart André, on plonge dans le monde magique, entre la mythologie et la bible, du peintre du "cauchemar". C'est une magnifique retrospective sur un artiste autant controversé qu'impressionnant.

Jusqu'au 23 janvier 2023



TOULOUSE

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

MOMIES

Une exposition qui interroge sur notre rapport à la mort à travers une conservation incroyable d'humains et animaux momifiés. Une réflexion sur les rites funéraires, les croyances, les symboles et surtout, notre passé.

Jusqu'au 03 juillet 2023



PARIS

MUSÉE DU QUAY BRANLY

BLACK INDIANS

La Nouvelle-Orléans n'a pas fini de révéler tous ses secrets. Le musée du Quay Branly - Jacques Chirac nous présente une exposition consacrée aux communautés africaines à travers leur héritage amérindien. Mis en scène et costumes absolument incroyables !

Jusqu'au 15 janvier 2023

CINÉMA



PAR CŒURS

Un documentaire incroyablement bien réalisé par Benoît Jacquot qui nous met face aux

défis techniques et émotionnels de l'apprentissage. Retrouvez une comédienne, Isabelle Huppert, un comédien, Fabrice Luchini, qui dans l'oubli des caméras, s'impregnent de leurs textes pour la toute première fois.

EN SALLES DEPUIS LE 28 DÉCEMBRE 2022



SWING RENDEZ-VOUS

Et si une chanson pouvait vous rendre amoureux ? Une comédie romantique légère entre

Paris et New York sous les airs enchantés du jazz. Une quête d'amour (et d'une partition magique), d'aventure et nouvelles expériences hors du commun qui bousculera à jamais la vie de celui qui croit en l'âme-soeur.

EN SALLES LE 11 JANVIER 2023



TU CHOISIRAS LA VIE

L'amour est-il plus fort que la religion ? En attendant la réponse, le réalisateur Stéphane

Freiss, dans un décor magnifique entre la France et l'Italie, met en scène les doutes d'une jeune fille juive qui s'interroge sur les contraintes de sa religion et l'impact de celle-ci sur ses choix et son avenir.

EN SALLES LE 25 JANVIER 2023

S'INFORMER !

MANIFESTER

MILITER

POUR NE RIEN MANQUER LISEZ L'AP !

metaa
FO

IAP
MAGAZINE

LE MAGAZINE DE
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

ADHÉSION 2022 - 2023

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Date de naissance
 Adresse
 Code postal Ville
 Tel. fixe Tel. portable

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

- Hors Classe Classe Normale Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle
-
- PLP AED/EAP/AESH Professeur Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
 Discipline Autre

Adresse mail :

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2022/2023

- Lycée Professionnel SEGPA (Collège)
 Lycée Polyvalent (SEP) EREA
 Autre
- Nom d'Établissement :
 Ville : Académie :

JE CALCULE MA COTISATION

échelon : tarif : quotité :

Cotisation : **quotité x tarif =**

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)
 -15€ si cotisation avant le 31 décembre 2022 **TOTAL : €**

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO | 417 Les Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD Cedex

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

 Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE VOTRE RIB AVEC VOS CODES IBAN ET BIC !

Fait à :
 Le

SIGNATURE (obligatoire) :

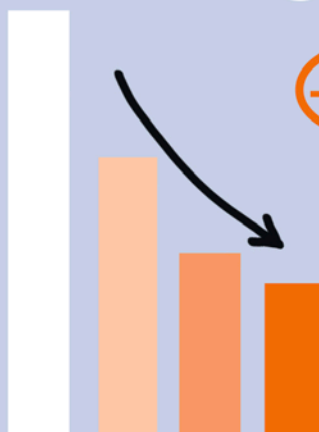
Nom et adresse du créancier :
 SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale - 75009 Paris
 N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZ540565

UNE ADHÉSION DE

127 €

snetaa
FO

-66% DE DÉDUCTION FISCALE



COÛT RÉEL
43,18 €

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation complète sera prélevée de février à août, en sept fois.

TARIF MÉTROPOLÉ

Éch.	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Non-titulaires	
1	130 €	251 €	300 €	Indice	Cotisation
2	179 €	272 €	318 €	moins de 450	81 €
3	185 €	283 €	328 €	de 450 à 500	114 €
4	205 €	305 €	345 €	de 500 à 700	140 €
5	213 €	322 €		au delà de 700	164 €
6	219 €	334 €		Cotisations Uniques	
7	230 €	340 €		Sans solde	29 €
8	242 €		HE-A 1 : 363 €	AED/EAP/AESH	51 €
9	256 €		HE-A 2 : 379 €	Stagiaires	99 €
10	278 €		HE-A 3 : 399 €	Retraités titulaires	138 €
11	292 €			Retraités contractuels	51 €

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 127 € ne vous coûte finalement que 43,18 € après déduction fiscale, soit 3,60 € par mois ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !

3,60 € =



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin !
 Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

**VOUS ÊTES PLP, CPE, ASH...
REJOIGNEZ LE SNETAA-FO !**



**UN
SYNDICAT
À L'ÉCOUTE
QUI PORTE
NOS VOIX !**



SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ACTION AUTONOME FORCE OUVRIÈRE
SNETAA-FO 417 LES BUREAUX DE LA COLLINE 92213 SAINT-CLOUD CEDEX

WWW.SNETAA.ORG